

LA LISTE DES 49 MODULES

Lot 1 – Laïcité et neutralité des agents

- Formation n°1.1 – Accompagner les acteurs des ressources humaines dans l'application des principes de laïcité et de neutralité – 6h00 – Personnels des bureaux RH
- Formation n°1.2 – Formation n°1.4 – Atelier « analyse et pratiques » Laïcité – 6h00 – Personnels d'encadrement
- Formation n°1.3 – Superviser un service d'accueil (accueil physique ou en ligne, par téléphone ou par courrier) des usagers en matière d'application des principes de laïcité et de neutralité – 6h00 – Personnels d'encadrement notamment d'agents publics en charge de l'accueil des usager·ères
- Formation n°1.4 – Atelier « analyse et pratiques » Laïcité – 6h00
- Formation n°1.5 – « Comprendre et appliquer les principes de laïcité et de neutralité » – 3h00

Lot 2 – Lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la haine anti-LGBT+, les discriminations

- E-learning – Formation n°2.1 – Les fondamentaux de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme – 1h30
- Formation n°2.2 – Les droits et les obligations des agents publics en matière de lutte contre le racisme et l'antisémitisme – 6h00 – Tout agent public
- Formation n°2.3 – Intégrer la lutte contre le racisme et l'antisémitisme dans la politique RH – 6h00 – Acteurs des ressources humaines
- Formation n°2.4 – Intégrer la lutte contre le racisme et l'antisémitisme dans son management – 6h00 – Personnels d'encadrement
- E-learning – Formation n°2.5 – Les fondamentaux de la lutte contre la haine anti-LGBT+ – 1h30
- Formation n°2.6 – Intégrer la lutte contre la haine anti-LGBT+ dans la politique RH – 6h00 – Acteurs des ressources humaines
- Formation n°2.7 – Intégrer la lutte contre la haine anti-LGBT+ dans son management – 6h00 – Personnels d'encadrement
- Formation n°2.8 – Accompagner un agent en situation de transition – 3h00 – Personnels d'encadrement : acteurs des ressources humaines ; experts
- Formation n°2.9 – Professionnalisation des acteurs de la diversité – 12h00 – Experts, acteurs de prévention, représentants du personnel
- Formation n°2.10 – Les fondamentaux de la diversité et de la lutte contre les discriminations – 3h00 – Tout agent public
- Formation n°2.11 – Intégrer la diversité et la lutte contre les discriminations dans son management – 1h30 – Personnels d'encadrement
- Formation n°2.12 – Intégrer la diversité et la lutte contre les discriminations dans les politiques RH – 3h00 – Acteurs des ressources humaines
- Formation n°2.13 – Professionnalisation des acteurs de la diversité – 12h00 – Experts, acteurs de prévention, représentants du personnel
- Formation n°2.14 – Management inclusif – 3h00 – Personnels d'encadrement
- E-learning – Formation n°2.15 – Les fondamentaux de la lutte contre le cyber harcèlement – 1h30
- Formation n°2.16 – Savoir conduire une démarche de labellisation Diversité et Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes – 12h00
- Formation n°2.17 – Le traitement des signalements de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes ou de menaces – 6h00
- Formation n°2.18 – Formation de formateurs – 12h00

Lot 3 – Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et lutte contre les violences sexistes et sexuelles

- Formation n°3.1 – Socle commun de formation à l'égalité professionnelle – 3h00 – Tout agent public
- Formation n°3.2 – Parcours 1 : analyser les situations d'inégalités et identifier les acteurs de l'égalité professionnelle – 6h00 – Tout agent public
- Formation n°3.3 – Parcours 2 : garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes – 1h30 – Personnels d'encadrement supérieur
- Formation n°3.4 – Parcours 3 : garantir l'égalité professionnelle lors des promotions et des évaluations – 6h00 – Personnels d'encadrement intermédiaire
- Formation n°3.5 – Parcours 4 : accompagner et participer à la mise en place de la politique d'égalité professionnelle – 12h00 – Experts
- Formation n°3.6 – Parcours 5 : intégrer la politique d'égalité professionnelle dans les pratiques et procédures RH – 6h00 – Acteurs des ressources humaines
- Formation n°3.7 – Parcours 6 : participer à la mise en œuvre de la politique d'égalité professionnelle – 6h00 – Représentants du personnel
- Formation n°3.8 – La trajectoire professionnelle : dépasser sexisme et autocensure – 3h00 – Tout agent concerné
- Formation n°3.9 – Socle commun de formation à la prévention et à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes – 6h00 – Tout agent public
- Formation n°3.10 – Sensibilisation à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles – 1h30 – Tout agent public
- Formation n°3.11 – Sensibilisation à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles – 3h00 – Tout agent public
- Formation n°3.12 – Sensibilisation à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles pour les cadres dirigeants – 6h00 – Cadres supérieurs et dirigeants
- Formation n°3.13 – Appliquer la politique de lutte contre les violences sexistes et sexuelles – 6h00 – Personnels d'encadrement, acteurs des ressources humaines
- Formation n°3.14 – Accompagner les professionnels de la lutte contre les violences sexuelles dans leurs missions – 12h00 – Encadrantes ; experts ; Prévention
- Formation n°3.15 – Participer à la mise en œuvre de la politique de lutte contre les violences sexistes et sexuelles – 12h00 – Représentantes du personnel
- Formation n°3.16 – Savoir comment réagir dans le cas de violences conjugales – 3h00 – Acteurs de prévention, Personnels d'encadrement, Experts
- Formation n°3.17 – Savoir conduire une démarche de labellisation Diversité et Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes – 12h00
- Formation n°3.18 – Le traitement des signalements de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes ou de menaces – 6h00
- Formation n°3.19 – Formation de formateurs – 12h00

Lot 4 – Handicaps visibles et invisibles

- Formation n°4.1 – Sensibilisation aux handicaps visibles et invisibles – 1h30 – Tout agent public
- Formation n°4.2 – Sensibilisation aux handicaps visibles et invisibles (format 3H) – 3h00 – Tout agent public
- Formation n°4.3 – Handicaps visibles et invisibles pour personnels d'encadrement et acteurs des ressources humaines – 3h00 – Encadrantes, RH, Prévention
- Formation n°4.4 – Handicaps visibles et invisibles pour personnels d'encadrement et acteurs des ressources humaines – 6h00 – Encadrantes, RH, Prévention
- Formation n°4.5 – Accueillir un ou une collègue porteur d'un handicap au sein d'une équipe (*3H00 de formation après 3H00 d'échanges titulaire/direction, titulaire/équipe) – 6h00
- Formation n°4.6 – Accueillir et accompagner un agent en situation de handicap – 3h00 – Encadrantes, RH, Prévention
- Formation n°4.7 – Parcours professionnels dynamiques : maintien dans l'emploi d'un agent en situation de handicap, aménagement, reclassement – 3h00 – Acteurs des ressources humaines, acteurs de prévention, experts
- Formation n°4.8 – Atelier « analyse et pratiques » Handicap – 3h00

